

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2019

Droit de préemption urbain

Le conseil municipal est informé de la renonciation au droit de préemption pour la vente d'une propriété sise 94 chemin de Chérinal.

Modifications budgétaires n°2

Le conseil municipal modifie comme suit les modifications budgétaires du budget général :

- 61521 entretien terrain : + 5 000,00
- 615221 entretien bâtiments publics : + 3 000,00
- 615228 entretien autres bâtiments : - 1 000,00
- 615231 entretien voiries : + 10 000,00
- 615232 entretien réseaux : - 1 500,00
- 6216 charge de personnel : - 15 000,00
- 022 dépenses imprévues : - 1 300,00
- 65541 contribution fonds compensation : + 10 500,00
- 73111 taxes foncières et d'habitation : + 6 500,00
- 744 FCTVA : + 700,00
- 7718 autres produits exceptionnels : + 2 000,00
- 7788 produits exceptionnels divers : + 500,00
- 020 dépenses imprévues : - 2 124,98
- 10222 FCTVA : + 19 900,00
- 13251 subventions : - 1 500,00
- 21311 mairie : + 124,98
- 2132 immeubles de rapport : + 3 800,00
- 21538 autres réseaux : - 3 700,00
- 2313 -28 travaux église : + 4 000,00
- 2313-31 espace multifonctions : + 16 300,00.

Espace multifonctions : date de la visite publique du chantier

Une visite du chantier ouverte aux habitants de la commune sera organisée, la date sera fixée en fonction de l'avancement des travaux.

La maçonnerie devrait être terminée sous 10 jours, la charpente sera posée sous 3 semaines maximum.

La salle des fêtes actuelle sera louée jusqu'au 30 juin 2020. Pas de locations en juillet et août 2020. En septembre, l'espace multifonctions sera loué uniquement aux associations puis à tout public à partir d'octobre 2020.

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil municipal accepte le rapport de la CLECT. L'attribution de compensation pour 2019 s'élève à 38 680,58 €, compris le fonds de solidarité versé aux communes rurales de moins de 1000 habitants d'un montant de 3 700 €.

Affaires sportives

Le maire donne le compte-rendu des réunions concernant le Plan Equipement Territorial, notamment le projet de répartition entre les différents équipements programmés. La réflexion n'est pas terminée à ce jour.

La ventilation du bâtiment du terrain de sports est à changer, une bouche d'extraction est à prévoir.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé que suite à l'annonce parue pour le recrutement d'un agent technique, une première sélection a été effectuée, 6 candidats seront reçus prochainement
- prend note que l'église sera indisponible du 20 novembre 2019 au 30 janvier 2020, en raison de travaux de peinture intérieure
- prend connaissance de l'arrêté du Préfet concernant la composition du conseil de la communauté d'agglomération du bassin de Bourg en Bresse après le renouvellement des conseil municipaux, 115 sièges répartis entre les communes membres, 1 siège pour la commune
- prend connaissance du rapport d'activités 2018 du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc
- est informé des travaux de réfection du réseau d'eau potable route de Planchemelle, chemin de la Mare Biollière et chemin des Closets, 2 poteaux incendie sont à changer ; pour ce faire, le conseil accepte le devis du Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc d'un montant de 4 344,20 €
- se félicite du travail fourni par les bénévoles et de la bonne gestion des associations Sou des Ecoles et Restaurant Scolaire suite à leur assemblée générale, 23 531 repas ont été servis pour un coût de 4,11 € le repas
- est informé :
 - de la déclaration préalable accordée le 11 septembre 2019 à Mme Marie-Laure BARBET pour la modification d'ouvertures sur une maison d'habitation, 1888 route de Polliat
 - du permis de construire accordé le 19 septembre 2019 à Mr et Mme Max CORMARECHE pour la construction d'une maison d'habitation, route du Village.